

## Taxe sur les cartes grises : ce qu'il faut savoir...

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 14/01/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 14/01/2020

Vous venez d'acheter une voiture et, conséquence logique, vous faites une demande de carte grise à la Préfecture. A ce titre, l'administration vous réclame le paiement de la taxe sur les cartes grises. Etes-vous vraiment tenu de la payer ? Et si oui, combien allez-vous devoir payer ?

### Les véhicules concernés par la taxe sur les cartes grises

**Une taxe régionale...** La taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, plus souvent appelée « taxe sur les cartes grises », et dont le produit est versé aux régions et, pour la Corse, à la collectivité territoriale de Corse, est due par tous les propriétaires de véhicule, de remorque ou de semi-remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 500 kg.

...due à l'occasion d'une demande de carte grise...

{ABONNEZ-VOUS}

### Le calcul de la taxe sur les cartes grises

**Un montant variable.** La taxe sur les cartes grises peut être fixe ou proportionnelle, dépendant du taux qui s'applique. Ces taux sont regroupés en 3 catégories : un taux normal, des taux réduits et des taux fixes.

**Un taux normal...**

{ABONNEZ-VOUS}